

**COMMUNE DE BAYONNE**  
**Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne**

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 DECEMBRE 2021**  
**DELIBERATION N° DE-2021-261**

L'an deux mil vingt et un, le 9 décembre, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni l'Hôtel de ville, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h38.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 45

**Présents :**

M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBÉ, Mme LAUQUÉ, M. UGALDE, Mme HARDOUIN-TORRE, M. CORRÉGÉ, M. LACASSAGNE, Mme MARTIN-DOLHAGARAY, M. LAIGUILLON, Mme CASTEL, M. ALQUIÉ, Mme MEYZENC, M. PARRILLA ETCHART, Mme DUHART, M. AGUERRE, Mme BISAUTA, M. ARCOUET, Mme LARRÉ M. SALANNE, M. PAULY, Mme VOISIN, M. DAUBISSE, M. ALLEMAN, M. SÉVILLA, Mme ZITTEL, Mme BENSOUSSAN, Mme LARROZE-FRANCEZAT, M. ERREMUNDEGUY, M. SUSPERREGUI (jusqu'à 18h19 et à partir de 20h06), M. BOUTONNET-LOUSTAU, Mme DELOBEL, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO, Mme BROCARD (jusqu'à 19h40), Mme HERRERA LANDA, M. ABADIE, M. BERGÉ.

**Absents représentés par pouvoir :**

Mme LOUPIEN-SUARES à Mme CASTEL, Mme BRAU-BOIRIE à M. LACASSAGNE, Mme MOTHES à M. ERREMUNDEGUY, M. SUSPERREGUI à Mme DELOBEL (à partir de 18h19 et jusqu'à 20h06), M. ESTEBAN à M. ABADIE, Mme BROCARD à M. ETCHETO (à partir de 19h40)

**Absent(s) :**

M. ALLEMAN (jusqu'à 18h32 pour le vote des délibérations n° DE-2021-223 à 224)

**Secrétaire :**

M. BOUTONNET-LOUSTAU

---

*Entendu le rapport de M. ARCOUET,*

**OBJET : FONCIER** – Acquisition de la parcelle cadastrée section AY n° 350, sise 19 chemin du Moulin de Habas, appartenant au groupe Kaufman and Broad.

Conformément à la clause de rétrocession inscrite dans le permis de construire délivré à la société Kaufman and Broad le 12 octobre 2017 pour la construction d'une résidence sise 19 chemin du Moulin de Habas, la Ville de Bayonne a été sollicitée pour procéder à l'acquisition de la parcelle cadastrée AY n°350, en nature de sol, d'une superficie de 164 m<sup>2</sup> (plan joint).

Cette parcelle, grevée en totalité par une partie de l'emplacement réservé n°98 inscrit au plan local d'urbanisme, et dont l'objet est la réalisation de l'élargissement de la plateforme du chemin du Moulin de Habas, représente de fait un intérêt pour la Ville.

Les parties se sont entendues pour une cession à l'euro symbolique, étant précisé que le service des Domaines n'a pas été sollicité, dans la mesure où le seuil de saisine obligatoire n'est pas atteint, au regard de la contenance de la parcelle en cause. La Ville prendra par ailleurs à sa charge les frais liés à la transaction.

Au terme de la procédure de vente, la parcelle fera l'objet d'un classement dans le domaine public communal.

Il est demandé au conseil municipal :

- d'approuver l'acquisition à l'euro symbolique de la parcelle cadastrée section AY n° 350, sise 19 chemin du Moulin de Habas, d'une superficie de 164 m<sup>2</sup>, appartenant au groupe Kaufman and Broad, ou toute personne physique ou morale qui se substituerait à cette société,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toute pièce ou document se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

*Ont signé au registre les membres présents.*

**Adopté à l'unanimité**

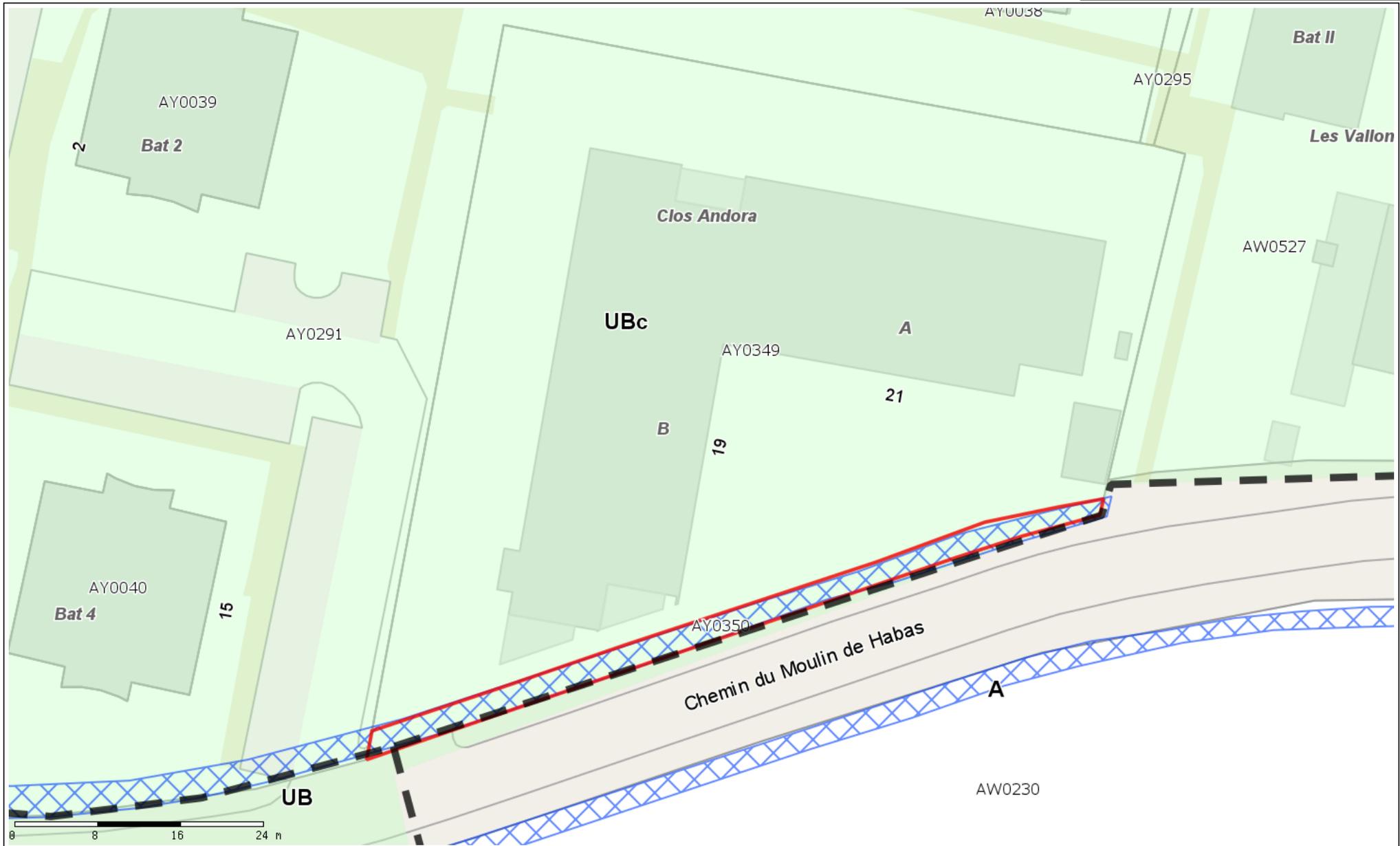


Jean-René ETCHEGARAY  
Maire de Bayonne

Par délégation du Maire

**David Tollis**

Directeur général adjoint



Plan 1

